Dufresne Hébert Comeau
Avocats

"Sous toutes réserves"
Par courriel et par courrier

Avocats-conseils
Gilles Hébert, c.r.
Jean Hétu, LL.M. Harvard

scadrin@dufresnehebert.ca
ligne directe : 514-392-5725

Laval, le 16 septembre 2011

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse
800, Place Victoria, 2e étage
bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : ***Demande d'approbation d'une entente globale de modulation***
R-3775-2011
N/dossier : 40 117-087

Chère consoeur,

La présente a pour but de faire suite à la correspondance de ce jour de Me Paule Hamelin dans le cadre du présent dossier.

À la lecture de la correspondance de Me Hamelin, l'UMQ ne peut que partager les préoccupations d'équité et l'inconfort procédural de EBMI.

Soucieuse de préserver les objectifs d'allégements réglementaires, il n'en demeure pas moins que l'UMQ ne peut qu'insister sur l'importance du débat à être tenu sur l'entente globale de modulation et la virtuelle impossibilité de le faire adéquatement dans le contexte procédural actuel, que ce soit en raison des délais ou encore de l'enveloppe budgétaire maximale allouée qui lui apparaît nettement insuffisante.

Dans le contexte exposé par EBMI et en prenant pour acquis que deux des régisseurs chargés d'entendre cette affaire seront les mêmes que dans le dossier R-3748-2010, l'UMQ ne peut

qu'appuyer la demande de réouverture d'enquête demandée pour que le débat dans un dossier ne viennent d'aucune façon influencer le délibéré dans l'autre et ce, même en apparence seulement.

Par ailleurs, l'UMQ déplore le fait que le dossier R-3748-2010 ait été entièrement débattu et qu'aucune décision n'ait pu être rendue avant le présent dossier. Il est évident que les délais rapprochés entre la prise en délibéré du dossier R-3748-2010 et le dépôt de la demande de HQD relative à l'entente globale de modulation, deux évènements survenus à quelques semaines d'intervalle en juillet 2011, ne permettaient évidemment pas une décision de la Régie. Il s'agit-là d'une réalité avec laquelle il faut composer.

Par ailleurs, dans l'éventualité où une telle réouverture d'enquête n'est pas ordonnée, l'UMQ maintient, à l'instar de EBMI, qu'il y a lieu de suspendre le présent dossier jusqu'à ce qu'une décision soit rendue par la Régie dans le dossier R-3748-2010.

Peu importe la solution retenue, l'UMQ exhorte à nouveau la Régie de revoir les délais annoncés et l'enveloppe budgétaire maximale pour permettre la tenue d'un débat complet et équitable sur l'entente globale de modulation, le tout respectueusement soumis.

À la suggestion de Me Véronique Dubois, l'UMQ déposera lundi, le 19 septembre 2011, avant midi, son budget de participation détaillé en raison de l'indisponibilité de l'expert Raymond pour compléter celui-ci au moment d'écrire la présente.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, nos salutations les plus distinguées.

Steve Cadrin, avocat

SC/sb
c.c. : Me Éric Fraser

#388552